

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 septembre 2021 à 20H00

*L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Maire sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 2/09/2021.*

**Etaient présents** : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Stéphanie CHEVALIER, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

**Etai(en)t absent(s)** : Caroline LE MORZADEC (procuration à Patrick POMMÉ)

**Secrétaire de séance** : Nathalie CHRISTIEN

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du Compte-rendu de la séance du 10 juin 2021.  
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

### **1 – Commission « travaux »**

- ❖ Démolition et reconstruction des bâtiments au terrain de foot

- ***Etat d'avancement des travaux***

A ce jour le projet rencontre quelques petites difficultés concernant l'approvisionnement des matériaux. L'entreprise de construction Le Bihan fait en sorte de rattraper son retard. Malgré cela le chantier a pris entre 1 mois et 1 mois et ½ de retard.

Le chantier est fermé et interdit au public. Les entreprises se sont engagées à ne pas faire livrer les matériaux et faire rouler des gros engins de chantier sur les temps d'arrivée et de sortie de l'école.

A ce jour le budget est relativement maintenu par rapport au marché qui a été signé.

M. Leray fait connaître sa satisfaction quant au cabinet d'architectes SET, M. LANGLAIS et M. MARTIN font preuve de rigueur dans le travail accompli, les élus sont tout le temps mis au courant des échanges qui sont effectués avec les entreprises.

L. GANIVET explique que néanmoins sur un chantier d'une telle ampleur la commune sera régulièrement amenée à rédiger des avenants financiers.

Lot 1 : VRD – Chauviré TP : suppression du géotextile et empierrement complémentaire dû à l'épaisseur de terre végétale en partie basse du terrain : + 771.90 € HT

Lot 8 : Revêtements de sols scellés – Moisan Carrelage : ajout de surépaisseur de 1.5 cm de chape dans l'ensemble du projet pour la mise en place d'une pente pour les siphons de sol : + 726.40 € HT.

**Le conseil municipal approuve ces avenants et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

- **Saison de football 2021 - 2022**

Dans un 1<sup>er</sup> temps la commune de Séglien pensait louer des modulaires en guise de vestiaires, de douches et de buvette. 4 sociétés ont été sollicitées pour effectuer des devis, seule 1 entreprise très spécialisée dans les modulaire nous a fait parvenir un devis répondant exactement à nos attentes. Ce devis s'élevant à 33 700 euros TTC pour 9 mois de location, la commune d'un point de vue budgétaire ne peut pas répondre favorablement à cette offre.

Après avoir pris contact avec 2 communes avoisinantes, la commune de Silfiac s'avère être plus pratique pour le club de football de Séglien.

Pour matérialiser cette mise à disposition une convention tripartite a été rédigée entre les communes de Séglien, Silfiac et le club de foot de Séglien.

Cette convention stipule les modalités de mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires adossés à la salle Triskel.

**Le conseil municipal prend connaissance de la convention et approuve la signature de cette dernière.**

Laurent GANIVET tient à remercier :

- Roland BIHOES pour le prêt et le transport de son modulaire pouvant servir de buvette les jours de matches
- Mickaël BARDOUIL d'être venu nettoyer autour du terrain à Silfiac et Daniel DARCEL d'avoir permis à M. BARDOUIL d'effectuer ce nettoyage sur son temps de travail.
- Les membres du Club de Séglien pour leur investissement et le nettoyage du terrain à Silfiac
- Maxime POULIZAC pour le traçage du terrain
- La commune de Silfiac qui a bien compris la demande de la commune de Séglien et d'y avoir répondu positivement.

- **Entretien du terrain**

Cet entretien incombe à la commune de Séglien. 3 hypothèses s'offrent à la commune de Séglien :

- Faire appel à l'employé communal de Silfiac avec versement d'une contribution financière ; mais la commune de Silfiac ne souhaite pas cette hypothèse du fait qu'il n'y a qu'un seul employé communal sur cette commune. En effet le temps dédié à ce nettoyage ne permet pas d'avancer sur les autres tâches communales.
- Demander à un des agents techniques de Séglien de le faire, mais le véhicule communal n'étant pas équipé d'une remorque pour le transport du matériel obligerait l'employé à se rendre à Silfiac directement en tracteur tondeuse mais cela s'avère trop risqué et prendrait beaucoup trop de temps.
- Faire appel à un prestataire extérieur le temps de la saison. Une demande de devis a été faite auprès de l'ESAT la Vieille Rivière à Pontivy. Ce devis concerne la tonte du terrain, le débroussaillage autour des mains courantes. Le montant s'élève à 1 365 euros pour 4 mois.

**Après réflexion et échanges, le conseil municipal valide la proposition de faire appel à l'ESAT la Vieille Rivière et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

- **Eclairage au terrain de foot**

Le terrain de foot de Silfiac est dépourvu d'éclairage et les entraînements des joueurs ayant lieu les mercredi et vendredi de 19h15 à 21h00 ; une solution devait être trouvée pour que le terrain soit éclairé. 2 options sont possibles : la location d'un mât ou l'achat d'un mât par la commune de Séglien. Une 1<sup>ère</sup> demande de devis a été faite auprès de LOXAM pour un mât de 8 mètres alimenté par un groupe électrogène. Ce devis s'élève à 27 561,73 € TTC la location pour 244 jours.

Une 2<sup>ème</sup> demande de devis a été faite auprès de la société Socoloc de Concarneau pour un achat. Le devis s'élève à 9 096 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'achat du mât d'éclairage et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Une convention sera également rédigée entre la commune de Séglien et le Club de foot quant à l'utilisation du mât.

Ce matériel fonctionnant avec un groupe électrogène le Président du club de foot va voir avec les membres du Bureau pour voir si le Club prend à sa charge le carburant pour le faire fonctionner.

❖ Réfection des bâtiments de la mairie et de ses abords

• **Etat d'avancement des travaux**

L. GANIVET tient à remercier les personnes qui ont pu venir commencer la déconstruction des bâtiments annexes à la Mairie actuelle. Les travaux se sont déroulés dans une bonne entente avec un travail très bien accompli et bien plus que prévu. Concernant les cuves enterrées, la commune pourrait les remplir de béton mais avec 1 risque plus tard s'il y a d'autres travaux. La meilleure solution reste la dépose complète.

Le four à pain a également été enlevé par une personne de Séglien.

Le marché public concernant cette démolition prend fin le vendredi 17 septembre à 12h00.

15 dossiers ont été retirés et 6 visites sur place ont été effectuées.

❖ Autres dossiers en cours

Signalétique des villages : les mâts sont en place, les dernières vérifications des flèches indicatives et la validation des orthographes sont en cours.

Changement des luminaires : 41 luminaires sur la commune doivent être changés ; à ce jour il en reste une dizaine à changer, l'achèvement des travaux est prévu pour fin septembre.

Achat de la parcelle en centre bourg : la commune a fourni tous les documents et est en attente d'une date de signature par l'étude de Maître Le Falher.

Chapelle de Locmaria : les travaux ont été effectués par David LE GUILLOU fin août.

Travaux salle Jean Fichet : l'entreprise EA2i interviendra le lundi 20 et mardi 21 pour effectuer le changement des luminaires.

Travaux école : le revêtement des sols a été changé cet été ; l'entreprise EA2i interviendra le mercredi 22 et un autre mercredi (date à déterminer) pour procéder au changement des luminaires.

Travaux Eglise : l'entreprise Le Bihan interviendra semaine prochaine pour effectuer les travaux de consolidation de la voute. L'entreprise Boisserand doit également intervenir pour effectuer le remplacement de la grande porte. La date du changement de l'éclairage reste à planifier avec l'entreprise EA2i.

Voirie : les travaux seront effectués pour fin septembre afin le début de l'ensilage.

## **2 – Commission « affaires scolaires »**

Audrey VAILLIER prend la parole et stipule que 58 élèves sont inscrits à l'école pour l'année 2021/2022. 17 élèves en cycle 3, 19 élèves en cycle 2 et 22 élèves en cycle 1. Il y a une bonne homogénéité en termes de nombre d'élèves par cycle.

L'école a enregistré 15 nouvelles inscriptions entre juin et septembre 2021.

Un agent de l'école est en arrêt depuis fin juin, Sylvie DARCEL a effectué le remplacement en début d'année scolaire. Depuis le 13 septembre c'est Ivana TALHOUËT qui effectue le remplacement de l'agent absent.

Au niveau du protocole sanitaire l'école se trouve au niveau 2, toutes les mesures prescrites le dispositif sont scrupuleusement respectées au sein de l'établissement scolaire. Le protocole prévoit néanmoins que si un cas est déclaré dans une classe, cela engendre la fermeture totale de la classe.

L'école a également été retenue pour le projet alimentation par Pontivy Communauté afin d'obtenir le label éco-école.

### **3 – Vente d'un terrain constructible**

#### ❖ Demande d'acquisition au lotissement Park Avalou

L. GANIVET fait savoir à l'assemblée que M. Geoffrey PALISSE souhaite acquérir le lot n°2 correspondant à la parcelle cadastrée AB 476 d'une superficie de 755 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal approuve cette demande et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### ❖ Demande d'acquisition d'une parcelle en entre bourg

Un couple souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB 446 rue du presbytère d'une superficie de 1500 m<sup>2</sup>.

Depuis l'approbation du PLUi de Pontivy Communauté certaines parcelles font partie d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) c'est-à-dire que sur certaines parcelles du bourg, la règle est 1 construction pour 1000 m<sup>2</sup> ; cette parcelle en fait partie.

Afin de respecter les directives de l'OAP, la commune se réserve une bande d'environ 250 m<sup>2</sup> pour pouvoir accéder aux terrains situés derrière.

La surface restante étant encore supérieur à 1000 m<sup>2</sup>, l'Etat exigera que la parcelle soit divisée en 2 lots.

Les nouveaux acquéreurs devront diviser cette parcelle en 2 lots (pas forcément de même superficie) et pourront acheter les 2 lots. Chaque lot pourra ainsi accueillir une habitation afin de respecter la densité de logements prévue dans l'OAP.

L. GANIVET demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour vendre cette parcelle à ce couple et si oui à quel tarif. A savoir que l'acquisition par la commune avait eu lieu en 2009 pour un montant 18 000 €.

**Le Conseil municipal est d'accord pour vendre cette parcelle à 20 € le m<sup>2</sup> et précise que les frais de bornage de chaque division seront à la charge de chaque partie (la commune pour la bande de 250 m<sup>2</sup> et les futurs acquéreurs pour la division de la parcelle).**

### **4 – Commission « finances »**

#### ❖ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB

La direction générale des finances publiques a fait parvenir en Mairie un courrier demandant à la commune de se positionner sur la TFPB. A ce jour la commune exonère de TFPB les constructions neuves et additions de construction pendant 2 ans.

L'Etat laisse la possibilité aux communes d'arrêter cette exonération et de mettre en place la taxe en choisissant les taux avec plusieurs critères.

La commission finance propose le maintien de l'exonération.

P. POMMÉ précise qu'il ne faut pas que ça bloque les personnes qui souhaitent construire.  
**Le conseil municipal après échange donne un avis favorable pour maintenir l'exonération de 2 ans sur les nouvelles constructions.**

### **5 – Commission « Aménagement foncier »**

#### **❖ Demande d'acquisition d'une partie du domaine public**

M. Fabrice ROT, résidant à Bodévo en Séglien, a fait parvenir en mairie une demande pour acquérir une partie du domaine public.

En effet M. ROT, propriétaire des parcelles YH 30 et 31, souhaite mettre aux normes son assainissement. Pour se faire il doit faire passer ses drains en creusant le chemin communal juxtaposant ses parcelles. Il souhaite donc faire l'acquisition de cette partie du domaine public qui de situe à l'entrée de sa propriété.

**Le conseil municipal autorise les travaux et donne l'autorisation d'acquérir cette portion communale à titre onéreux.**

### **6 – Communes du Patrimoine Rural de Bretagne – CPRB**

#### **❖ Nomination d'un membre du Conseil municipal**

Suite à la démission de Madame Fabienne LE BARON au sein du conseil municipal en date du 10 juin 2021, il convient donc de renommer un délégué suppléant au sein des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB). Laurent GANIVET va échanger à ce titre avec Caroline LE MORZADEC, absente excusée.

La commune fera l'objet d'une revoyure du Label le 5 octobre toute la journée. La réunion de préparation aura lieu le 23 septembre en Mairie avec L. GANIVET, J.M. LERAY, A. VAILLIER, P. POMMÉ et A.L. BERNARD.

### **QUESTION DIVERSES**

- Concernant le projet du parc éolien du Houarn, un recours a été déposé par 2 associations et 5 particuliers. Ce recours pourra engendrer entre 18 et 24 mois de retard sur le projet.
- Pour le projet de renouvellement du Parc de Trescouët, le mât de mesure devrait être posé mi-octobre après la saison d'ensilage. Les gestionnaires du parc espèrent un début des travaux en 2022.
- Une réunion en Mairie a eu lieu avec les bénévoles de la médiathèque afin de donner un nom à cette dernière. Ce nom sera officiellement dévoilé le 2 avril 2022.
- Les conditions sanitaires n'étant pas encore assez stables, l'opération bon d'achat sera reconduite cette année pour les aînés de la commune (2 bons d'achat de 10 euros chacun valables à l'épicerie et à l'abattoir Guillemot)
- Repas du conseil municipal ; 2 dates sont à déterminer : 1 repas à la Tavarn et 1 repas à Langoelan.
- Pontivy Communauté sollicite les communes membres pour le prêt de ganivelles et de chaises pour le salon Oh La vache en octobre 2021. Les ganivelles de la commune étant prises il est impossible de répondre favorablement à cette demande mais la commune peut prêter les anciennes chaises de la salle polyvalente.

- La commune a reçu du Conseil départemental du Morbihan un courrier stipulant que le conseil départemental met en place une aide exceptionnelle forfaitaire pour les communes de – de 10 000 habitants (soit 241 communes dans le département) d'un montant de 50 000 euros par commune. Les dossiers devront être déposés pour le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Une rencontre est programmée avec Christophe PELLERIN du CD 56 le lundi 27 septembre à partir de 14h00. Les élus sont conviés à cette réunion.
- Suite au départ du sous-préfet M. Patrick VAUTIER c'est Mme Claire LIETARD qui a été nommée pour l'arrondissement de Pontivy-Ploërmel.
- Pontivy Communauté a demandé à chaque commune de nommer un référent tri. P. POMMÉ se porte volontaire pour cette mission.

**Levée de séance à 23h15.**